



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de BEAUMONT
Le Village – 07110 BEAUMONT
04 75 39 58 25
mairie-beaumont07@orange.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 septembre 2020 à 00h00

Présents : Agnès AUDIBERT, Nicolas HOSTEIN, Martine PEYROU-MENEGAUX, Maud BISSLER, Marianne PERAN-BINETTE, Tiffany RIEFA, Laetitia LOPEZ, Rémi RAMPON, Pascal WALDSCHMIDT.

Absente: Aurélie BLAIN.

Secrétaire de séance : Laetitia Lopez

Date de CONVOCATION : Le 14 août 2020

ORDRE DU JOUR :

- Indemnités des élus
- Augmentation des loyers des logements communaux
- Désignation de deux délégués à la Commission électorale
- Questions diverses

Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la Commission des impôts directs
- Modification de la délibération du 10 juillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

- Indemnités des Élus.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle refuse l'augmentation des indemnités de fonction de maire prévues par la loi du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité » Article L.2123-23 du CGCT, et demande de conserver le montant attribué au maire de la mandature précédente (15% de l'indice 1027). Les trois adjoints seront indemnisés de la même façon, à hauteur de l'indemnité allouée aux adjoints de la précédente municipalité (6% de l'indice 1027).

Date d'entrée en fonction de l'indemnité le 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

- Augmentation des loyers des logements communaux

Indice de référence d'augmentation 2020: 0,92%

Il est constaté une disparité du montant des loyers des logements communaux (en rapport à la superficie et au confort d'isolation des habitations.) Dans un souci d'équité, l'augmentation annuelle ne sera pas appliquée aux loyers supérieurs à 500 euros. Trois logements sont concernés, un à Sarrabasche, un à Issac et un au village.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité : 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

- Désignation de deux délégués à la Commission électorale

Sont désignées parmi le Conseil Municipal, déléguée : Marianne PERAN-BINETTE, suppléante : Maud BISSLER.

Sont proposés par les membres du Conseil parmi les habitants : Jean-Marc LOPEZ, André AUDIBERT, Denise DELPLACE, Marie-Aimée THERME, Thierry ROUSSEL, Gilles BARDEAU.

- Renouveau de la Commission des impôts directs

Composée du maire ou adjoint, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Agnès AUDIBERT accepte la place en sa qualité de maire.

Sont proposés par les membres du Conseil pour être commissaires titulaires :

Pascal WALDSCHMIDT, Antoine WALDSCHMIDT, Rémi RAMPON, Etienne GRIVELET, Alain MENEGAUX.

Sont proposés par les membres du Conseil pour être commissaires suppléants:

Dany DECAVATA, Denise DELPLACE, Hervé GARNIER, Laurence RIEU, Pierre MERCIER, Marie-Aimée THERME.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Modification de la délibération du 10 juillet 2020 : Demande au Préfet d'autorisation d'occupation temporaire du domaine privé

Pour effectuer les travaux qui permettront de remettre en place la passerelle des Pauzes sur la Drobie, le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le Maire à demander à la Préfecture une autorisation d'occupation temporaire de 6 mois du domaine privé. La parcelle D828 ayant été oubliée lors de la précédente demande, elle doit figurer dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'occupation temporaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Questions diverses :

- L'arrêté Linky a été contesté le 3 août au tribunal par Enedis. L'arrêté est toutefois maintenu dans l'attente du jugement.

- Il a été effectué une estimation du coût des travaux de voirie. Un plan sur 6 ans sera établi pour programmer les travaux de goudronnage dont l'estimation globale est de 194 000 €.

- Une journée de débroussaillage, sur le terrain de la future phytoépuration au village, est prévue le lundi 7 septembre pour le projet de Verger partagé.

- Lors de la 2ème réunion du CCAS, une commission communication et un groupe de travail pour proposer des solutions de logement d'urgence ont été créés.

- La Commune est maintenant habilitée à accueillir des travailleurs d'intérêt général.

- Les affaires entreposées dans le local des chasseurs devraient être débarrassées avant la réouverture de la chasse.

- Fin de séance : 22h00

Site internet de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com page Beaumont
Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : mairie-beaumont07@orange.fr

Ouverture de la Mairie au public : lundi , mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11h30